VILLE DE ROYAN



<u>N.REF</u> : JJG/CB AC N* 09.0857

ARRETE

Portant nomination d'un régisseur titulaire de recettes pour les Tennis Municipaux (GARDEN – ORANGERIE – MAIRIE) (Modificatif N°2) = °= °= °= °=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

- . Vu la décision en date du 22 Mai 2000 (DC N°00/154) concernant la régie de recettes des Tennis Municipaux (GARDEN ORANGERIE MAIRIE),
- . Vu l'arrêté en date du 04 Juillet 2007 (AC N°07/0865) portant nomination d'un régisseur de recettes des Tennis Municipaux (GARDEN ORANGERIE MAIRIE),
 - . Vu l'avis conforme du comptable public assignataire,

ARRETE

<u>ARTICLE 1^{er}</u> – L'article 3 de l'arrêté en date du 04 Juillet 2007 (AC N°07/0865) est modifié comme suit :

- « En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Sabine FRELON sera remplacée par Madame Karine BEAU (mandataire suppléant) »
- <u>ARTICLE 2</u> L'article 7 de l'arrêté en date du 04 Juillet 2007 (AC N°07/0865) est modifié comme suit :
- « Madame Karine BEAU percevra une indemnité de responsabilité pour la période durant laquelle elle assurera effectivement le fonctionnement de la régie ».
- <u>ARTICLE 3</u> Sont nommés mandataires à compter du 1^{er} Juillet 2009 à la régie de recettes des Tennis Municipaux :

Elise CONTE – Alice LE DANNOIS – Benjamin PAUL – Claire MIGNET Clément PATER – Teddy TETE – Marlène BURDIN - Alice PERDRIAUX

<u>ARTICLE 4</u> – Les autres articles restent inchangés.

<u>ARTICLE 5</u> – Le Député-Maire de la Ville de ROYAN et le comptable public assignataire de ROYAN sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Vu le Trésorier Principal de ROYAN Gérard BRANGER Fait à ROYAN, le 1^{er} Juillet 2009 Pour le Député-Maire, Le Premier Adjoint, Henri LE GUEUT

Régisseur Titulaire S. FRELON	Mandataire Suppléante K. BEAU	
Mandataire	Mandataire	Mandataire
E. CONTE	A. LE DANNOIS	B. PAUL
Mandataire	Mandataire	Mandataire
C. MIGNET	C. PATER	T. TETE
Mandataire M. BURDIN	Mandataire A. PERDRIAUX	

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 14 août 2009